

Image not found or type unknown



Licenciement pour vol de bons d'achats

Par **BABELOI**, le **11/11/2009** à **09:36**

Bonjour,

J'ai été licencié pour avoir détourné des bons d'achat. C'est à dire que je les ai repassé en caisse comme moyen de paiement. J'ai reconnu les faits et le montant qui était indiqué sur ma lettre de licenciement. Ils ont vu cela parce que j'avais réglé le reste des sommes à payer avec ma carte salarié. Je suis convoqué au commissariat car ils ont portés plainte. Peuvent ils m'annoncer une autre somme? Et si j'avais réglé en espèce auraient-ils pu sans rendre compte?

Merci de vos réponses